



**NATURE OCÉANE**  
40530 - LANDES

Email : [mairie@ville-labenne.fr](mailto:mairie@ville-labenne.fr)

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : [www.ville-labenne.fr](http://www.ville-labenne.fr)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

LABENNE, le .....

**SEANCE DU 6 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 6 décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

**Étaient présents** : tous les membres à l'exception d'ETCHEVERRY Anne qui a donné pouvoir à DELPUECH Jean-Luc

**Absente excusée** : LAPENU Marie-José

**Absent(s)** : CURUTCHAGUE Philippe

Monsieur le Maire informe de la démission de Mme Chantal BRUNET en raison de son déménagement. Le suivant de liste, Monsieur CURUTCHAGUE, est donc le nouveau conseiller municipal. Contacté par téléphone 10 jours avant le conseil municipal puis destinataire d'une convocation avec l'ordre du jour et un dossier complet, il n'a pas donné de réponse et est absent ce jour.

Monsieur le Maire soumet au conseil l'approbation du dernier compte rendu du conseil municipal, cependant, des conseillers d'opposition disant ne pas l'avoir reçu, celui-ci sera soumis à l'avis du conseil lors de la prochaine séance.

Jérôme PETITJEAN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite le rajout de deux questions à l'ordre du jour, l'une relative au recrutement des agents en charge du recensement, les opérations diligentées par l'INSEE étant prévues sur Labenne du 19 janvier au 18 février 2017, et l'autre relative au classement de la commune en zone touristique pour permettre l'ouverture des commerces certains dimanches.

Les élus à l'unanimité approuvent le rajout à l'ordre du jour des délibérations n° 31/88 et 32/89.

Monsieur le Maire communique ensuite une information relative à une décision prise en vertu des délégations que lui a confiées le Conseil : choix de l'entreprise en charge des fournitures en papier dans le cadre d'un groupement de commandes.

03000300030003000300030003000300

### **2016-12-06-01/57 – TARIFS COMMUNAUX**

Monsieur Maïs, présente la proposition de tarifs communaux pour l'année 2017.

Les services à la population (crèche, halte-garderie, périscolaire, etc...) sont inchangés.

Seuls ont évolués les tarifs camping-cars, les redevances pour occupation de domaine public (activités commerciales, enseignes mobiles, etc...)

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-01BIS/58 – TAXE DE SEJOUR**

Il s'agit là de modifier une erreur matérielle concernant la taxation des hôtels et résidences 5 étoiles.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-02/59 – TARIFS CAMPING MUNICIPAL**

Madame Benoit-Delbast présente les tarifs 2017 pour le camping. Dans l'ensemble ils ont été augmentés de 2% sauf pour certaines locations qui doivent rester concurrentielles.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-03/60 – LIGNE DE TRESORERIE POUR LE CAMPING**

Le camping percevant ses recettes essentiellement à compter du mois de juillet, il est nécessaire de bénéficier d'une ligne de trésorerie. (200 000 €, Caisse d'Epargne, eonia + 1,30)

**POUR : 21**

**ABSTENTIONS : 4** (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie, Bodart Maïder)

### **2016-12-06-04/61 – LIGNE DE TRESORERIE POUR LA COMMUNE**

Monsieur Maïs expose la nécessité de détenir une ligne de crédit permettant tirages et remboursements en temps réels pour faire face aux écarts de trésorerie. (500 000 € Caisse d'Epargne, eonia + 1,30)

**POUR : 21**

**ABSTENTIONS : 4** (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie, Bodart Maïder)

### **2016-12-06-05/62 – MARCHE D'ASSURANCE**

Suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, le marché de services d'assurance statutaire du personnel est attribué au cabinet Pilliot/AMTRUST au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-06/63 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MAINTENANCE DE SYSTEMES DE CHAUFFAGES**

Monsieur Maïs présente les différentes modalités des groupements de commandes dans le cadre des nouvelles méthodes de travail privilégiant la mutualisation des moyens. Cela permet de bénéficier de tarifs optimisés.

Concernant le marché lié à la maintenance de systèmes de chauffage il s'agit d'un renouvellement ; sont désignés pour siéger à la commission d'appel d'offre ad hoc : Madame Duces en qualité de titulaire et Monsieur Maïs en qualité de suppléant.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-07/64 – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES CONTROLES PERIODIQUES**

En l'espèce, il s'agit d'un marché relatif aux prestations de services résultants des obligations de contrôle des installations électriques, de levage des ascenseurs, des équipements de lutte contre l'incendie (SSI) et des automatismes, etc...

Les représentants de la commune à la CAO du groupement seront Madame Duces titulaire et Monsieur Maïs suppléant.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-08/65 - GROUPEMENT DE COMMUNES POUR LES ACHATS DE VETEMENTS DE TRAVAIL**

Ce groupement est un renouvellement d'un marché existant pour la fourniture de vêtements de travail, blouses et vêtements de protections règlementaires.

Madame Duces sera membre titulaire de la CAO, Monsieur Maïs suppléant.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-09/66 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ENERGIE**

Il s'agit là d'adhérer à un groupement de commandes en mutualisant les besoins des communes landaises et du SYDEC pour la fourniture de l'énergie électrique des bâtiments communaux, de l'éclairage public et du gaz, depuis la dérèglementation des marchés d'énergie.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-10/67 : SUBVENTION AU COLLEGE**

Madame Chessoux, adjointe aux affaires scolaires, expose qu'il s'agit de verser un complément de 700 € pour porter à 3500 € la dotation annuelle que verse la commune au collège dans le cadre des sorties scolaires pédagogiques (y compris les voyages) et les activités sportives de l'UNSS.

Adopté à l'unanimité

### **2016-12-06-11/68 : AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDIT AU B.P 2017**

Monsieur Le Maire informe que les services de l'Etat ne communiquent les informations fiscales et de dotations qu'au mois de mars et que pour ne pas bloquer les dossiers d'investissement en cours il est nécessaire d'obtenir l'ouverture de crédit dans la limite du quart des crédits d'investissement au BP en 2016.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-12/69 : PROJET DE TERRAIN SYNTHETIQUE AU STADE**

Monsieur Maïs présente le projet qui consiste à transformer le terrain d'entraînement du foot en terrain synthétique. La commune est susceptible d'obtenir les subventions de la part du Département, de la Communauté de Communes MACS et de l'Etat au titre de la DDTR.

Madame Bodart demande si on peut solliciter la FFF. Monsieur le Maire explique que cela a été fait, mais qu'il n'y a pas d'accord de prise en charge. Madame Bodart souhaite savoir pourquoi le projet initial arrêté à 640 000 € atteint dorénavant un coût de 800 000 €. Madame Rondet explique qu'ont été rajouté la réfection de l'ancien synthétique, une nouvelle aire de jeux pour le collège, et des cheminements liés aux contraintes d'accessibilité.

Monsieur le Maire fixe l'objectif de livraison pour la rentrée de septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-13/70 : CONSTRUCTION D'UN LOCAL PERISCOLAIRE AUX ECOLES**

Le projet de construction d'un local indépendant abritant le périscolaire dans l'école Océane est présenté aux conseillers. Le montant estimé des travaux est de 230 000 € H.T et le Département, la CAF et l'Etat seront sollicités pour obtenir des subventions.

Monsieur Payen souhaite savoir si ces travaux seront réalisés en régie comme cela a été évoqué. Madame Benoit-Delbast explique qu'en raison de la contrainte des délais (livraison pour la rentrée de septembre 2017), ce seront les entreprises qui réaliseront les travaux.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-14/71 : CONVENTION D'OCCUPATION DU SOL RELATIF A L'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE CAMPING-CAR**

Monsieur Maïs présente la convention à établir entre la Commune et la société Camping-Car Park qui prévoit la mise à disposition de l'espace communal et les travaux VRD par la Commune et l'aménagement et la maintenance en gestion des équipements (bornes d'accueil, barrière, paiement par CB, fourniture d'eau et d'électricité) par la société, laquelle reverse à la commune 1/3 des recettes annuelles, ainsi que la taxe de séjour récoltée auprès des camping-caristes.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-15/72 : CONVENTION COMMUNE/ MACS : CONSTITUTION A L'EPFL**

Monsieur Maïs rappelle que l'Etablissement Public Landes Foncier intervient pour assurer le portage financier des opérations foncières initiées par les communes, en vue de réalisations d'opérations devant être concrétisées sur moyen ou long terme.

A ce titre, la Communauté de Commune MACS contribue à hauteur de 15% des droits de mutations perçus par les communes, et les communes à hauteur de 5% de ces mêmes droits, soit pour Labenne en 2016 une somme de 8 948,20 €.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-16/73 : SERVICE COMMUN ADS MACS/COMMUNE**

La Commune de Labenne a adhéré au service commun communautaire mis en place en 2015 suite au désengagement de l'Etat celui-ci n'assurant plus l'instruction des autorisations du droit du sol. Monsieur Fabre y est détaché à 50% et Madame Carrère à 50%.

Suite à restructuration et en raison de nouveau transfert de compétence PLUI à MACS les deux mises à dispositions porteront sur un temps de 40% au service ADS et 40% au service PLUi.

Monsieur le Maire évoque par ailleurs que la Communauté MACS effectuera aussi les missions de police de l'urbanisme. La participation globale de la commune de Labenne sera de 25 660,07.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-17/74 : FINANCEMENT DE L'AIRE DE CO-VOITURAGE PAR MACS**

Monsieur Maïs expose que, suite aux modifications des statuts de MACS, la Communauté est désormais compétente pour l'aménagement des aires de co-voiturage, dans le cadre de la compétence « organisation des transports urbains ». Ainsi, après déduction faite des subventions perçues auprès du Conseil Départemental, MACS remboursera à la Commune l'intégralité des frais de réalisation de l'aire de co-voiturage de Labranère.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-18/75 : RAPPORT DE LA CRC SUR LA GESTION DE MACS**

La Communauté de Commune MACS a été audité par la chambre régionale des comptes dans le cadre du contrôle budgétaire des collectivités territoriales opéré par l'Etat.

Ce rapport doit obligatoirement être présenté à chaque conseil municipal des 23 communes membres qui doit prendre note de la présentation.

Monsieur le Maire présente les observations écrites par la CRC sur la tenue des comptes, la situation financière, les ressources humaines et l'urbanisme intercommunal.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-19/76 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE MACS**

Monsieur le Maire expose que, en application de la loi NOTRe du 7 août 2015, de nouvelles compétences ont été transférées à la Communauté de Commune MACS, ce qui implique une modification de ses statuts :

-Transfert de la compétence « développement économique » par la réalisation des zones d'activités économiques.

-Ajout de la compétence « Promotion du tourisme » qui verra le transfert de l'office de tourisme vers une association intercommunale en 2017.

-Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au 01/01/2018

-Eau et assainissement au 01/01/2020

-Création et gestion des maisons des services au public

**POUR : 21**

**ABSTENTIONS : 4** (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Vanier Jean-Marie, Bodart Maïder)

### **2016-12-06-20/77 : TRANSFORMATION DES POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite à un succès à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe de quatre agents municipaux, le conseil approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-21/78 : RECRUTEMENT D'UN EMPLOI DE SERVICE CIVIQUE**

Madame Duces présente les missions dévolues au jeune médiateur recruté. Le conseil municipal approuve la création, à l'unanimité, d'un poste de médiateur-jeunesse, volontaire de service civique, et approuve le principe de la rémunération sur la base du SMIC au prorata temporis.

### **2016-12-06-22/79 : ACQUISITION ET CESSION D'UNE PARCELLE RUE DE CLARON**

Dans le cadre de la réalisation des lotissements privés rue de Claron, le maître d'œuvre a inclus dans la parcelle n°1 un espace appartenant au conseil départemental. Celui-ci a accepté de transférer pour l'euro symbolique les parcelles cadastrales AO180 et AO185 d'une superficie respective de 21 et 28m<sup>2</sup>, la commune s'engageant à céder à l'acquéreur le lot 1 des lotissements le Silo 28m<sup>2</sup>. Le lotisseur prendra à sa charge tous les frais inhérents.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-23/80 : CESSION LIVRAN RUE DE TOULET**

Une partie de la rue de Toulet, bien qu'ouverte à la circulation publique, appartenait encore à un propriétaire riverain, Les consorts Livran/Chrétien, qui acceptent de céder gracieusement 686m<sup>2</sup>,

parcelle cadastrales B1171p, à la Commune de Labenne. Les frais inhérents à la cession seront à la charge de la commune.  
Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-24/81 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE A LA COMMUNE DE CAPBRETON**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle C3254 d'une superficie de 8824m<sup>2</sup> appartenant à la Commune de Capbreton pour un montant de 45 000 € (valeur services fiscaux décembre 2016). Cette parcelle sera l'assiette de l'aire aménagée du Camping-Car Park.

### **2016-12-06-25/82 : ECHANGE DE TERRAIN COMMUNE/RESIDENCE LE MARENSIN**

Monsieur le Maire expose la proposition d'échange entre la Commune et la SCCV Le Marensin de deux parcelles de 6m<sup>2</sup> de part et d'autre de la place du Marensin Avenue De Gaulle.  
Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06- 26/83 : CESSIONS DE PARCELLE A L'ETAT. (AVF)**

Dans le cadre de l'élargissement de l'autoroute entre Ondres et St Geours de Marenne pour un passage à 2x3 voies, les ASF, délégataires de l'Etat, ont besoin d'acquérir des parties de parcelles contigües à l'autoroute.

**Diverses parcelles de terrain désignées ci-dessous, la surface totale à acquérir est de 1 ha 63 a 19 ca.**

#### COMMUNE DE LABENNE

Référence cadastrale					Numéro du plan	Acquisition		Non acquis	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m <sup>2</sup>		N°	Empr.m <sup>2</sup>	N°	Surf. m <sup>2</sup>
A	1514	Futaie	Mineur	13274	110	963			12311
A	1765	Sol	Houdin	290	79	290			/
A	1766	Sol	Houdin	6140	84	6140			/
A	1767	Sol	Houdin	4116	86	4116			/
3A00	120	Futaie	Toulet	4794	30	633			4161
54B	1160	Futaie	Toulet	7905	54	4211			3694
						Total	1 ha 63 a 53 ca		

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-27/84 : PORTAGE FONCIER PAR L'EPFL D'UNE PARCELLE PETIT ESTOUNICQ**

Le conseil municipal approuve le principe et confie à l'EPFL le portage Foncier de la parcelle C671 d'une superficie de 4 hectares 03a et 10ca acquise par la commune auprès des conjoints Dassy/Gatto pour la somme de 600 000 €. Cette parcelle a vocation dans les années à venir, à devenir constructible et à permettre, entre autres, à l'Institut Hélio-Marin de réaliser des projets d'extension ou d'ouvrir ses activités à un projet médicosocial, logement social au éducatif. Cette mesure pourrait être utile aussi pour accueillir des logements sociaux ou un projet éducatif ambitieux.  
La commune acquittera 20% de la somme à la première année et versera le solde à l'EPLF à l'issue d'une période de quatre ans.  
Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-28/85 : COUPES DE BOIS ONF POUR 2017**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition d'assiettes des coupes de bois pour l'année 2017 pour la forêt communale mise en gestion à l'ONF.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-29/86 : AUTORISATION DE REVENTE D'UN LOT**

Suite à une séparation, le conseil autorise des acquéreurs d'un lot au lotissement Beth Ceu à revendre celui-ci avant la période des 10 années imposée dans l'acte d'achat initial.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-30/87 : MOTION DE SORTIE AU SITCOM**

Madame Duces rappelle les incivilités rencontrées dans le secteur de la déchèterie de Labenne et propose pour le conseil municipal d'adopter la même motion que celle votée par le SITCOM de Bénesse Marenne qui sollicite les services de l'Etat, procureur et gendarmerie, une intervention régulièrement sur place pour un rappel à la loi.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06- 31/88 : RECRUTEMENT D'AGENT RECENSEUR**

Les opérations de recensement diligentées par l'INSEE auront lieu sur le territoire de Labenne du 18 janvier au 19 février 2017. A cet effet, la Commune fera appel à 14 agents contractuels en charge du recensement.

Adopté à l'unanimité.

### **2016-12-06-32/89 : DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN ZONE TOURISTIQUE PERMETTANT L'OUVERTURE CERTAINS DIMANCHES DES COMMERCES DE DETAIL**

La réglementation ayant été modifiée par une loi de 2015, la Commune doit solliciter auprès du Préfet des Landes un classement en zone touristique. Dans l'attente de ce classement, le conseil accorde la dérogation d'ouverture pour cinq dimanches par an.

Adopté à l'unanimité.

#### Questions Diverses :

-Monsieur le Maire informe d'un jugement de tribunal administratif de Pau du mois de novembre qui a vu la Commune obtenir gain de cause. Le liquidateur judiciaire de l'ex IHM réclamait à la Commune de Labenne une indemnisation de 6 000 000 d'euros ! Le tribunal n'a pas reconnu l'atteinte aux biens et n'a pas donné satisfaction aux requérants, les condamnant à verser 1 000 € à Labenne.

-Monsieur le Maire délivre une information sur l'accueil des migrants sur le territoire de la Communauté de Communes (Vieux-Boucau, Soustons, Capbreton). La communauté MACS et les CCAS des communes ont conventionné avec une prise en charge financière de l'État à l'unanimité sauf une abstention (Mme DECOUX).

Séance levée à 20h25.

A Labenne, le 9 Décembre 2016  
Le Maire,  
Jean-Luc DELPUECH

